



# Les Coteaux

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité, que le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme présentée ci-après, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 17 juillet 2023 à 19h30 à l'hôtel de ville au 65, route 338, Les Coteaux.

### **Demande de dérogation mineure numéro DM-279 :**

- Adresse : 138, rue Robert
- Lot 1 686 622 du cadastre du Québec

### **Nature et effets :**

Permettre une marge latérale droite de 1,5 mètre plutôt que 2 mètres tel que prévu à la grille H-1 124-1, annexe 1 du règlement de zonage 19.

Permettre l'aménagement d'un deuxième accès en façade de l'habitation unifamiliale malgré l'article 3.1.20 5 du règlement de zonage 19 qui en prévoit un seul.

Permettre l'absence d'un accès intérieur entre le logement intergénérationnel et le logement principal malgré l'article 3.1.20 6) du règlement de zonage 19 qui en prévoit un seul.

**Toute personne intéressée pourra, lors de cette séance, se faire entendre relativement à cette demande.**

**DONNÉ aux Coteaux, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-trois.**

---

Pamela Nantel,  
Directrice générale et greffière-trésorière